

CONVENTION DE FORMATION

Entre **Sté MOREAU - BP 29 - 59159 NOYELLES SUR ESCAUT**, agissant
en tant qu'organisme de formation sous le n° 31 59 01859 59

et la Société

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

La Société confie à la Sté MOREAU une action de formation dispensée à une certaine partie de son personnel. Cette formation est assurée dans le cadre de la maintenance et du réglage des automoteurs.

Article 2

..... personnes de la Société
participent à cette formation, il s'agit de :

.....
.....
.....
.....

Article 3

Date et lieu de l'action de formation :

Cette formation est assurée par un collaborateur de la Sté MOREAU , dans les locaux de la Sté MOREAU à NOYELLES SUR ESCAUT.

Elle se déroulera du au

Article 4

Conditions financières :

La facture présentée par la Sté MOREAU sera d'un montant de H.T. : 205 € par personne et par jour

La présente convention de formation est établie en 2 exemplaires,

A NOYELLES/ESCAUT.

Pour

Pour la Sté MOREAU

PROGRAMME STAGES 2010

Principe de fonctionnement, maintenance, réglages et règles de sécurité.

FORMATION TECHNICIENS

LECTRA V 2 : 25 et 26 mai 2010
02 et 03 juin 2010

DUREE : 2 jours de 09h à 17h 30

LEXXIS : 18, 19 et 20 mai 2010
21, 22 et 23 juin 2010

DUREE : 3 jours de 09h à 17h 30

FORMATION CHAUFFEURS

3 participants maximum par machine

DUREE : 1 jour de 09h à 17h 30

LECTRA V 2 : 11 Mai 2010
08 juin 2010

LEXXIS : 15 juin 2010

Pascal BODELE
Responsable SAV